



Goubé

UNIVERSELLE EUROPÉENNE DE DANSE



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, *Chevalier des Arts et des Lettres*

**Centre de formation professionnelle
et
Centre d'examen de pédagogie pour
le diplôme d'État de professeur de danse
délivré
par le Ministère de la Culture et de la
Communication**

E.A.T

Examen d'Aptitude Technique

&

PÉDAGOGIE

Option Classique





Goubé

UNIVERSELLE EUROPÉENNE DE DANSE



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

"LETTRE OUVERTE"
AUX CANDIDATES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
A L'EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE
ET AU DIPLÔME D'ÉTAT

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'Universelle Européenne de Danse - Centre Goubé, établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture, a le plaisir de répondre à toutes les questions concernant notre formation à votre futur métier de professeur de danse.

- Après 35 ans passés à la Salle Pleyel, le Centre de Danse de Paris Goubé, reconnu comme un des hauts lieux de la Danse en France, va fêter en 2019 ses 50 ans d'existence.
- Le Centre Goubé est également un Centre de formation professionnelle depuis 1991, l'Universelle Européenne de Danse dirigé par la grande pédagogue Yvonne Goubé et Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris en collaboration avec **une équipe de célèbres professeurs** de l'Opéra de Paris et des professeurs internationaux, dans l'option classique.
- Depuis 25 ans, l'Universelle Européenne de Danse a formé de très nombreux professeurs **grâce à** une grande qualité d'enseignement et de la transmission de l'héritage de la danse académique.
- Notre image de marque garantit **la valeur de notre formation**, ce qui est primordial afin que le candidat diplômé, trouve un emploi en sortant de la formation de l'Universelle Européenne de Danse.

L'Universelle Européenne de Danse **est prête à** relever le défi du 3^{ème} millénaire en apportant toujours plus de qualité et de dynamisme pour développer cette formation, et **vous donner pleinement satisfaction.**





Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

FORMALITÉ D'INSCRIPTION À L'U.E.D

CONDITIONS D'ADMISSION :

1. Pour les candidats passant **l'Examen d'Aptitude Technique (E.A.T.)** :

- être âgé d'au moins 18 ans (avoir le niveau Baccalauréat) une audition dans le cadre d'un cours classique se fera afin de déterminer si le niveau du candidat est suffisant pour entrer en **préformation**.
- Le cas échéant, il vous sera proposé une remise à niveau.

2. Pour les candidats ayant l'E.A.T. et les 3 UE (ou équivalences) ou être danseur professionnel en France pour entrer en **Formation Pédagogique** au Diplôme d'État.

☞ **L'inscription se fait sur place avec le règlement et la signature du Contrat, ou par correspondance avec les pièces nécessaires.**

ORGANISATION PRATIQUE :

☞ Les cours commencent de septembre, jusqu'à juin.

☞ Les congés scolaires sont identiques aux congés officiels. (Pas de formation pendant les vacances scolaires de la zone C Académie de Paris). Des stages E.A.T. perfectionnement seront proposés.

☞ Les élèves ne bénéficiant plus de la couverture sociale parentale ou du régime général des salariés doivent cotiser obligatoirement au régime d'étudiant de sécurité sociale (la LMDE ou la SMEREP, dossier à retirer auprès du secrétariat) et si nécessaire à une mutuelle complémentaire.

- Pour les étudiants ne remplissant pas les conditions nécessaires, il sera indispensable de souscrire un contrat d'assurance maladie personnel.

☞ Un contrôle continu et des mises en situation au cours de la formation permettra une évaluation permanente des acquis de l'élève.

La présence aux cours est obligatoire : les élèves qui ne totaliseraient pas le nombre d'heures minimum imposé ne pourraient pas se présenter aux examens en tant que candidats de l'U.E.D.



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

EN QUOI CONSISTE **L'EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE** **E.A.T**

L'UNIVERSELLE EUROPÉENNE DE DANSE, au CENTRE GOUBÉ, prépare les candidates à cette épreuve, et si nécessaire une remise à niveau sera proposée.

Cet **Examen d'Aptitude Technique (E.A.T.)**, délivré par le Ministère de la Culture, comporte deux variations d'une durée de 1 min 30 à 3 min et une improvisation.

- 1 variation imposée par le Ministère de la Culture (coefficient 3)
- 1 variation libre (coefficient 2)
- 1 improvisation (coefficient 1)

☞ **Inscription à l'E.A.T. : Les formalités et le retrait du formulaire d'inscription à l'Examen d'Aptitude Technique (E.A.T.), se font auprès des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et chaque candidat, même inscrit au centre, doit en faire la demande individuellement et sa convocation lui sera alors délivré ou envoyé en temps utile.**

DRAC Ile de France
Service musique et danse
47, rue Le Peletier
75009 PARIS
Tél. : 01 56 06 51 65

☞ **Attention se renseigner sur les dates limites d'inscriptions.**



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (E.A.T.) CLASSIQUE

L'E.A.T. permet de vérifier que le candidat possède les capacités techniques et artistiques requises pour aborder la préparation au Diplôme d'État de Professeur de Danse :

- Maîtrise et précision corporelles, (construction corporelle, précision d'exécution des éléments techniques, respect des dynamiques, des nuances, utilisation de l'espace) ;
- Maîtrise des notions de temps, de temps musical, musicalité ;
- Sens artistique (l'investissement dans le mouvement, interprétation, présentation) ;
- Capacité à articuler les éléments techniques relatifs à l'option choisie ;
- Maîtrise de composition, d'improvisation (spécificité, originalité, créativité).

Ainsi, pour chacune des options visées par la loi (classique, contemporain, jazz), le niveau requis correspond au niveau atteint par les élèves des conservatoires nationaux de région ou des écoles nationales de musique et de danse à la fin du cycle secondaire (cursus A).

Modalités de déroulement de l'E.A.T., option classique :

I. Variation imposée par l'Inspection de la création et des enseignements artistiques du Ministère chargé de la Culture, d'une durée d'1 minute 30 à 3 minutes maximum, exécutée ou démontrée en détail par le candidat (coefficient 3)

Le candidat choisit une variation imposée parmi deux variations définies par l'inspection.

Le Président du Jury peut demander à titre complémentaire au candidat d'exécuter à nouveau un ou plusieurs éléments techniques ou une phrase chorégraphique, pris dans la variation imposée.

II. Composition personnelle : le candidat exécute une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes, préparée à l'avance avec un support musical de son choix en utilisant les éléments techniques de son option (coefficient 2).

III. Improvisation : Le jury choisit un ou plusieurs éléments techniques et artistiques relatifs à l'option choisie ou contenus dans la variation imposée retenue. A partir de ces éléments, le jury donne des consignes précises au candidat qui improvise une courte séquence, d'une durée d'environ 1 minute avec un support musical défini par le même jury. (Coefficient 1)

IV. Un entretien avec le jury porte sur l'ensemble des épreuves, afin de préciser sa prestation.

Durée totale des épreuves : 20 minutes environ
--

Dans l'option danse classique, les candidates âgées d'au moins 35 ans ont la possibilité d'exécuter sur "demi-pointes" les variations prévues "sur pointes".

Toutefois, ces possibilités peuvent être ouvertes, sans condition d'âge, en cas d'accident, lésion ou maladie interdisant à titre définitif des efforts importants. Le candidat doit alors fournir un certificat médical attestant le caractère définitif de cette incapacité.

Les cas d'incapacité provisoire ne sont pas pris en compte dans la mesure où le candidat peut se présenter ultérieurement dans les conditions normales en examens.



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

EN QUOI CONSISTE **LA FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT ?** **COMMENT L'OBTENIR ?**

La loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 crée un diplôme de professeur de danse pour l'enseignement de la danse dans chaque option : CLASSIQUE, JAZZ, CONTEMPORAINE.

Après l'obtention de l'E.A.T. (ou dispense) le candidat devra demander son livret de formation auprès de la DRAC, obligatoire pour entrer en formation.

La préparation au Diplôme d'État de 600 heures minimum se déroule après avoir obtenu l'E.A.T.

Le diplôme est organisé en 3 unités d'évaluation (UE) : musique, histoire de la danse, anatomie communes aux trois options. 200 heures

- après obtention de ces 3 UE (ou équivalences)

PÉDAGOGIE (UE Finale) dans l'option classique.

400 heures

se décompose en :

- ☞ Analyse du mouvement: 80 heures
- ☞ Enseignement théorique : 120 heures
- ☞ Enseignement pratique : 200 heures

Important :

Nul ne peut se présenter plus de 5 fois aux épreuves d'évaluation.



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

FRAIS DE SCOLARITÉ

TARIFS des différentes formations

POUR LES CANDIDATES N'AYANT PAS L'E.A.T.

Préformation (pour obtenir l'E.A.T.)

☞	Inscription (annuelle) :	150 Euros (non remboursable)
☞	Frais annuels de formation :	3950 Euros (non remboursable)

POUR LES CANDIDATES AYANT L'E.A.T ET LES 3 UE PRÉPARATION DU DIPLÔME D'ÉTAT PÉDAGOGIE CLASSIQUE:

☞	Inscription (annuelle) :	150 Euros (non remboursable)
☞	Frais annuels de formation pédagogie :	3 990 Euros (non remboursable)

Formation de mi-septembre à mi-juin (cours classique inclus)

MODALITÉS DE PAIEMENT

Payables en début de scolarité, soit en une fois, soit en déposant 3 chèques, débités en Septembre, Octobre et Novembre.

Important :

- En cas de désistement, aucun frais ne seront remboursés.
- Prévoir, à la rentrée scolaire, l'inscription, si elle n'a pas été déposée préalablement, et les frais annuels en 1 ou 3 chèques, et 2 photos d'identité.
- N° de sécurité sociale ou Assurance Maladie étudiant SMEREP, LMDE .
- Photocopie du livret de Formation pour les personnes ayant l'E.A.T.



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

AIDE AU FINANCEMENT

Les démarches d'aides au financement de la formation sont à effectuer auprès des organismes et sous la seule responsabilité des élèves, au lieu de leur domicile.

1. Prêt Études pour tout étudiant titulaire du Bac et non salarié : contactez et renseignez-vous auprès de votre banque.
2. Bourse du Ministère de la culture pour les titulaires de l'E.A.T. (formulaire à retirer au C.R.O.U.S)
3. A.F.R. ou convention A.I.F. pour les élèves inscrits à l'A.N.P.E. et étant rémunérés par les ASSEDIC.
4. Chaque stagiaire salarié a droit à la prise en charge d'une formation au titre de la FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE. Il suffit de demander à son employeur son code APE et le nom de l'organisme auprès duquel il cotise *obligatoirement*. En général, il s'agit soit d'UNIFORMATION, soit d'AGEFOS. Un dossier doit être retiré auprès de ces organismes trois mois avant l'entrée en formation, généralement afin que votre formation soit, partiellement ou totalement, prise en charge. Pour les intermittents du spectacle, il convient de s'adresser à l'AFDAS (7, rue au Maire - 75003 PARIS)
5. CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF).
6. Il convient d'entrer en contact *impérativement* avec le FONGECIF de votre lieu de résidence, trois mois avant le début du stage. Dans ce cas, votre formation et votre salaire seront pris en charge intégralement ou partiellement, sous certaines conditions.
7. Aides de la Région à la promotion individuelle : Bourse ou rémunération sous certaines conditions. Chaque candidat devra s'informer personnellement auprès du Conseil Régional du lieu de sa résidence et directement au CREAP, il réside au sein des Pays-de-la-Loire.
8. Aides à la formation professionnelle par le biais du crédit-formation délivré par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE).

L'U.E.D. s'engage à fournir tous les justificatifs nécessaires pour assister les élèves dans l'aboutissement favorable de leurs démarches.



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

RÈGLEMENT INTÉRIEUR **POUR PRÉ-FORMATION ET FORMATION**

- Dès la signature du présent règlement, l'élève s'engage pour l'année entière qui est de ce fait due dans son intégralité et sans aucun remboursement. Le versement s'effectue en début de session en une seule fois ou avec la possibilité d'établir 3 chèques débités en septembre, octobre et novembre.
- Les élèves inscrits bénéficient de tarifs préférentiels pendant les vacances scolaires pour tout cours supplémentaire non compris dans la formation. (Aucun remplacement pendant les vacances scolaires.)
- Les congés scolaires sont identiques aux congés officiels Zone C.
- La Direction et les professeurs se réservent **le droit de modifier l'emploi du temps**.
- Les élèves doivent être présents à tous les cours et signaler leur absence en cas d'empêchement au-delà de deux jours un certificat médical sera exigé. Le jury peut demander les fiches de présence.
- Les élèves en formation doivent souscrire une assurance maladie LMDE ou SMEREP étudiant, s'ils ne sont pas couverts par ailleurs.
- La responsabilité du Centre Goubé ne pourra être engagée en cas de vol, et pour tout préjudice corporel ou matériel qui pourrait survenir dans l'enceinte de l'établissement et si l'établissement Goubé devait subir des dommages, les auteurs seraient sanctionnés.
Une assurance personnelle est conseillée.



Goubé

UNIVERSELLE EUROPÉENNE DE DANSE



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

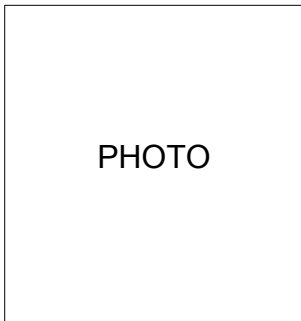
« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

CONTRAT D'INSCRIPTION

Année 20.... - 20...

NOM :
 PRÉNOMS :
 DATE & LIEU DE NAISSANCE :
 NATIONALITÉ :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 TÉLÉPHONE(S) :
 EMAIL :
 Niveau d'étude : (préciser)
 Profession des parents :



N° D'AFFILIATION A LA SÉCURITÉ SOCIALE _____

Je suis titulaire de l'UV Technique

En possession de mon Livret de Formation

Je suis titulaire des UV : Musique Anatomie Histoire de la Danse

« Je déclare avoir pris connaissance et avoir approuvé le règlement intérieur de l'UED figurant au verso.

Si l'élève est mineur

Date et signature des parents

Date et signature de l'élève

Tableau à ne pas remplir	PRIX	MODE DE PAIEMENT	DATE
INSCRIPTION			
1^{er} RÈGLEMENT			
2^{ème} RÈGLEMENT			
3^{ème} RÈGLEMENT			





Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT - CLASSIQUE PLANNING de la **PÉDAGOGIE 2019/2020**

JOURS	HEURES	ACTIVITES
LUNDI	11h00 à 12h30 13h30 à 15h30	Cours classique pédagogique S. Prince Pédagogie théorique et pratique J. Goubé
MARDI	11H00 à 12h30 13h30 à 15h30	Cours classique pédagogique S. Prince Pédagogie théorique et pratique S. Prince
MERCREDI	13h30 à 14h30 14h30 à 15h30 15h30 à 16h30 16h30 à 17h30	Ateliers pédagogiques libre et au choix J. Goubé
JEUDI	09h00 à 12h00 13h30 à 15h30	Analyse du Mouvement Dansé C.Friderich Pédagogie théorique et pratique J. Goubé
VENDREDI	11H00 à 12h30 13h30 à 15h30	Cours classique pédagogique S. Prince Pédagogie théorique et pratique S. Prince
SAMEDI	11h00 à 12h00 13h30 à 17h30	Ateliers pédagogiques libres et au choix J. Goubé

**La Direction se réserve le droit de modifier les horaires.
Possibilité de cours classique selon le cas.**



Centre de Formation Professionnelle

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur.

« Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France - Ministère de la Culture »

Directrice : Jennifer Goubé de l'Opéra de Paris, Chevalier des Arts et des Lettres

FORMATION AU DIPLÔME D'ETAT - CLASSIQUE PLANNING - CANDIDATES **PASSANT L'E.A.T.**

JOURS	HEURES	ACTIVITES
LUNDI Au choix	11h00 à 12h30 12h30 à 13h30	Cours Classique Cours Spécial (E.A.T) obligatoire
MARDI	11h00 à 12h30 12h30 à 13h30	Cours Classique obligatoire Cours Spécial (E.A.T) obligatoire
MERCREDI	11h00 à 12h30 12h30 à 13h30	Cours Classique obligatoire Cours spécial (EAT) obligatoire
JEUDI	11h00 à 12h30	Cours Classique obligatoire
VENDREDI Au choix	10h00 à 11h00 11h00 à 12h30	Cours Spécial (EAT) obligatoire Cours Classique

Dès réception du CD de la variation imposée parvenant du Ministère, les horaires « spécial E.A.T », seront consacrés uniquement aux répétitions des variations imposées et libres.

Les UV théoriques peuvent être suivies dans le cadre de la préformation, en fonction des besoins des candidates. (cours techniques prioritaire)

La Direction se réserve, le droit de modifier les horaires et si nécessaire, les adapter selon les besoins du candidat.